



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 16

Réunion du :	Mardi 12 décembre 2023
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présent :	M. Frédéric BAUMANN

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- correspondance

- Traitement des feuilles de match

### RAPPEL

A compter du 12 novembre 2023, la Commission vérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les seniors à 8.

Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

**En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.**



**Toutes les demandes de report de matchs** devront être faites au plus tard **le lundi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 18€.

**Pour être acceptés par la commission, les reports devront :**

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.**

- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.

- Mentionner l'accord des deux clubs.

- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.

- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.

- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

**Les rencontres des Championnats séniors se déroulent le dimanche.**

**Si un club désire fixer une rencontre le samedi ou en semaine, il devra obtenir obligatoirement, au préalable, l'accord écrit du club adversaire.**

**Les rencontres Féminines U15 et U18 se déroulent le samedi.**

## CORRESPONDANCE

**MAR VIVO** : Demande le report de son match du 16.12.23 en U15F c/ GIENS. Problème éclairage, la commission dit match à jouer le 27.01.2024.

## DOSSIER TRANSMIS A LA C.DES STATUTS ET REGLEMENTS

**SENIORS à 8 D2**

LE CANNET / LE PRADET du 10.12.23 (53489.1)

## COUPE DE LA LIGUE FEMINIENS SENIORS A 11

Les rencontres se disputerons le 7 janvier 2024.

HYERES FC / ASPTT MARSEILLE

SC DRAGUIGNAN / RC LA BAIE

SP CLUB TOULON / SP CLUB MOUANS SARTOUX

ASPTT HYERES / FC MOUGINS

## CHALLENGE COUPE FEMINIENS SENIORS A 11

**Nous rappelons que pour les équipes concernées par la coupe et championnat ligue, la commission dit match à jouer impérativement avant le 31 mars 2024 date butoir.**

Les clubs concernés par cette information sont priés de nous le signaler par mail à [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr) et de nous communiquer le cas échéant une nouvelle date de programmation en respectant la date butoir ci-dessus.

**RENCONTRES REPORTEES EN RAISON DE LA COUPE DE LIGUE EN ATTENTE DES DATES  
AVEC ACCORD ECRIT DES 2 CLUBS**

SC DRAGUIGNAN c/ HYERES FC

US LA CADIERE c/ ST MAXIMIN

ASPTT HYERES c/ AS L'ESTEREL



## COUPE DU VAR U15F A 11

### TIRAGE AU SORT DU CADRAGE

Tirage effectué au district par Mr Georges PEZZOLI en présence de M LE DORAN, Mme Cathy DARDON et les membres de la commission Féminine.

**A JOUER LE 20 JANVIER 2024**

**Sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé**

MAR VIVO / US CARQUEIRANNE LA CRAU  
FREJUS ST RAPHAEL / SC DRAGUIGNAN

#### EXEMPTS :

SC TOULON – GIENS – HYERES FC – LE REVEST – LA CADIERE – PUGET S/ARGENS

## COUPE DE LA LIGUE U15F

### CLUBS CONCERNES LE 17.12.2023

SC DRAGUIGNAN / US CARQUEIRANNE LA CRAU  
EFC FREJUS ST RAPHAEL / RC PAYS DE GRASSE  
ETS DE LA CIOTAT / SC TOULON

La Coupe de la Ligue étant prioritaire sur le championnat District U15 à 11 et à 8 les rencontres ci-dessous seront à jouer avant le 24 Mars 2024 (date butoir).

#### U15F à 11

FC REVEST / SC DRAGUIGNAN  
US CARQUEIRANNE LA CRAU / HYERES FC

#### U15F à 8

FREJUS ST RAPHAEL / US BRIGNOLES

## CHAMPIONNAT U18F A 8

### Début du championnat le 16 Décembre 2023

#### 4 équipes engagées :

LE BEAUSSET, RACING CLUB DE TOULON, US CARQUEIRANNE LA CRAU et FREJUS ST RAPHAEL.

## CHAMPIONNAT U15F

La deuxième phase du championnat U15 F à 8 et à 11 débutera le 16 Décembre 2023.



## DESIDERATA

### Club ne pouvant jouer que le samedi après midi

#### U15F à 8

FC PUGET

#### U15F à 11

SC TOULON – FC REVESTAIS – FC PUGET

### Club souhaitant jouer le Dimanche

#### SENIORS F à 8

ST CYR – ROQUEBRUNE – ESTEREL

---

*Prochaine réunion  
Mardi 19 Décembre 2023*

**La Présidente** : Lydie BASTIEN  
**La Secrétaire** : Huguette CARPENTIER